

Assemblée Générale

jeudi 22 mars 2018, à 19h00
Salle de conférence, Salle de spectacle de Renens

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2017
3. Rapport d'activité 2017
4. Compte au 31.12.2017
5. Budget 2018 - 2019
6. Election des membres du comité
7. Agenda 2018
8. Divers

1. Bienvenue

Le Président, M. Jean Baechler, également responsable de la coordination, ouvre la séance en présence de 18 membres de l'association et 6 invités.

Il salue la présence de Mme Karine Clerc, Municipale à Renens, en charge Service Enfance-Cohésion sociale, accompagnée de M. Georges Chevallaz, chef de service. Mme Clerc remercie les membres pour tout le travail effectué et salue également l'engagement des bénévoles en Suisse, et en particulier celui des bénévoles de BEMS.

Le Président prie Mme Clerc de transmettre les remerciements de l'association à la Municipalité de Renens pour la mise à disposition des locaux et l'agape qui suivra la séance.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et tout particulièrement aux représentants des communes :

- Mme Karine Clerc, Conseillère municipale à Renens
- Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens
- M. Georges Chevallaz, Chef du service Enfance-Cohésion Sociale, Renens

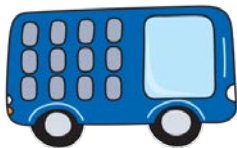
ainsi qu'aux invités :

- M. Eric Bottini, représentant APREMADOL
- M. Jean-François Journot, vérificateur des comptes
- M. Jacques Marchon, auditeur, peut-être futur bénévole
- M. Sylvain Capelle (excusé), secrétaire temporaire qui aide à la saisie informatique pendant sa recherche d'emploi

Il est heureux d'accueillir également trois nouveaux membres arrivés depuis 2017 :

- M. Fabien Chillari
- M. Jérôme Probst (excusé) et
- M. Domenico Catalano

Il remercie les membres fondateurs pour leur présence : Mmes Manon Fawer, Marie-Louise Bürki et M. Bernard Villet ainsi que les membres de l'association, Mme Anne- Marie Rapin et



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

MM. Daniel Boss, Axel Broquet, Silvino Costa, Christian Guignet, Guy Jermann, Pierre-Louis Pasche, Michel Ropraz, Eric Schlatter, Raymond Turin et Paul Wanner.

Se sont excusés avant l'assemblée, les Municipalités de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Mme Brutto Koller Directrice de l'APREMADOL, Mme Brigitte Pahud, Responsable du Service Bénévole de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, M. Pierre Hasenauer, Service d'Entraide Bénévole de Lausanne ainsi que les membres de l'association, Mmes Claire-Lise Jeannet, Katrin Knöpfel, Madeleine Ropraz, MM. Jean-Pierre Kuhn et Claude Lancia.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans modifications.

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée tenue le 16 mars 2017, adressé avec la convocation, est validé sans demande de modifications à l'unanimité et avec les remerciements à son auteur. Le Président précise que des copies sont annexées aux documents remis à chacun par messagerie électronique avant l'assemblée.

3. Rapport d'activité 2017

Le Président donne lecture du rapport d'activité (annexé) remis également avant l'assemblée. Le rapport ne soulevant aucune question, l'assemblée le valide à l'unanimité sans modification.

4. Comptes au 31.12.2017

Le Président présente les résultats au 31.12.2017. Il présente les postes du bilan et les entrées et sorties enregistrées en 2017 au compte d'exploitation (voir document annexé). Il précise que l'exercice présente un bénéfice de Fr. 72.25.

Le Président donne la parole à M. Jean-François Journot, vérificateur des comptes, pour lecture de son rapport ci-annexé. Au vu de la qualité de la tenue de la comptabilité de l'association, il recommande à l'assemblée l'approbation des comptes au 31.12.2017, en remerciant le caissier-président pour l'excellence de son travail.

L'assemblée suit les recommandations de M. Journot et valide à l'unanimité les comptes 2017 de l'association.

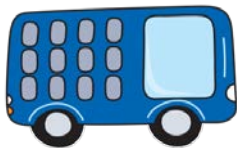
L'assemblée donne également décharge à l'unanimité au vérificateur des comptes en le remerciant chaleureusement pour son travail.

5. Budget 2018-2019

D'année en année, les dépenses augmentent au rythme des activités et du nombre de membres de l'association. Déjà accepté l'année précédente lors de l'Assemblée Générale, le budget 2018 n'est pas mis en discussion. Le Président précise que ce dernier est élaboré très tôt afin d'être adressé à l'APREMADOL dans les délais. Le Président soumet à l'assemblée le budget 2019 (annexé) et mentionne comme suit les postes qui ont été augmentés :

Aux recettes :

- les dons des communes ajusté à Fr. 1'000.-,
- les dons de bénéficiaires sont portés à Fr. 2'400.- Le Président précise que les dons sont en forte augmentation déjà en 2018 pour atteindre Fr. 2955.- au 15.3.2018.
- Le soutien de l'APREMADOL à hauteur de Fr. 4'000.-. Par ailleurs, son soutien et d'ores et déjà confirmé et augmenté de Fr. 200.- pour 2019.



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Pour les dépenses, le budget est adapté aux charges et à l'activité des dernières années.

Mme Manzini rappelle que les 7 communes du district financent l'association via l'APREMADOL; les dons des communes sont ainsi versés de manière volontaire uniquement.

M. Chevallaz indique que son service peut être sollicité en cas de difficulté de l'association. Il précise que la Commune de Renens est également disponible à soutenir l'association pour une dépense extraordinaire (jubilaire, etc.), pour autant que la demande soit adressée dans les délais pour la mettre au budget.

Le budget 2019 ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

6. Election des membres du comité et du vérificateur des comptes

Les membres du comité, M. Jean Baechler, président, coordinateur-responsable et également trésorier, et Manon Fawer, vice-présidente et coordinatrice, sont disponibles pour un nouveau mandat. Ils sont réélus à l'unanimité.

Pour la vérification des comptes, le Président propose de reconduire le mandat de M. J.-F. Journot, pour autant qu'il l'accepte. Il précise que sa tâche est assurée bénévolement.

Acceptant de reconduire son mandat, l'assemblée valide M. Journot dans sa fonction à l'unanimité.

En guise de remerciements pour son engagement bénévole, le Président propose d'inviter M. Journot au souper de fin d'année.

7. Agenda 2018

Le Président communique que les réunions "café-croissant" du samedi matin à 09h30 sont reconduites cette année aux dates suivantes : 28 avril, 30 juin, 1^{er} septembre et 15 décembre. Toutes auront lieu à l'Hôtel Discovery à Crissier.

La date du 11 octobre 2018 est réservée pour le souper annuel des membres l'association, accompagnés des conjoint-e-s. Le lieu sera communiqué en temps utile.

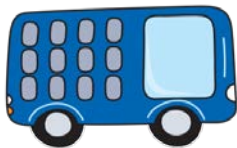
La date du 7 mars 2019 est retenue pour la prochaine Assemblée générale, M. Pierre-Louis Pasche accepte d'organiser à nouveau l'assemblée. Le Président demande si une commune du district est disponible pour l'accueillir. Mme Manzini propose qu'elle se tienne à Ecublens. Elle informera son chef de service pour la réservation d'une salle. Elle propose également d'offrir le vin d'accueil. Le Président et l'assemblée la remercient sincèrement.

8. Divers

1. Programme de formation Bénévolat-Vaud

Le Président informe que le nouveau programme des formations de Bénévolat-Vaud est disponible. Il rappelle que le rôle du chauffeur bénévole n'est pas seulement de conduire les bénéficiaires d'un endroit à un autre, mais qu'il consiste aussi à les aider dans leur déplacement. Les cas de mobilité réduite peuvent être de léger à lourd, avec un accompagnement depuis l'appartement jusqu'au cabinet du médecin par exemple. Pour permettre d'accompagner ces personnes en toute confiance, les chauffeurs ont accès à différentes formations. Il rapporte ci-après les modules recommandés :

- Être bénévole, entre motivation et exigences ve 28 sept.
- Conduire aujourd'hui en confiance ve 05 oct.
- Premiers secours aux personnes en difficulté ou accidentées à Lutry ma 05 juin
ou à Yverdon ve 28 sept.



Bénévoles
Mèbre - Sorge

Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Les modules pour compléter nos connaissances sont :

- | | | |
|--|----|-------------|
| - Identifier et connaître les émotions | | je 26 avr. |
| | ou | lu 01 oct. |
| - Tout savoir sur les troubles de la mémoire et la maladie d'Alzheimer ! | | ve 4 mai |
| - Osons regarder nos conflits... autrement | | ve 01 juin |
| - Communiquer entre cultures différentes: enjeux et mécanismes | | sa 8 sept. |
| - Comprendre les personnes souffrant de difficultés psychiques (atelier) | | ve 21 sept. |
| - Analyser sa pratique de l'écoute | | me 31 oct. |

Toutes ces formations sont détaillées sur le site www.benevolat-vaud.ch/formations/benevoles

Le Président rappelle que l'association dispose d'un montant destiné à prendre en charge les coûts des cours pour ses membres. Chacun peut donc s'inscrire personnellement auprès de Bénévolat Vaud et remettre le BVR, avec la copie de l'inscription, pour paiement au Président.

2. Activités BEMS

La progression des courses en 2017 montre que l'association est désormais bien connue dans le district. Le Président informe que la promotion de l'activité sera reconduite cette année par la publication d'articles dans les journaux locaux des communes distribués en tout ménage. Il tient à remercier les CMS de l'APREMADOL qui remettent à chaque bénéficiaire les flyers de l'association.

Il mentionne que le nombre d'appels pour des courses a considérablement augmenté en 2017 et que les 3 périodes d'ouverture hebdomadaire de la centrale les lundis, mardis et jeudis ne suffisent plus. Les hôpitaux ne communiquant les rendez-vous que le vendredi pour la semaine suivante, il propose d'ouvrir la permanence téléphonique un jour supplémentaire, à savoir le vendredi matin. Un ou une téléphoniste supplémentaire est ainsi recherchée. Le Président indique qu'il est en mesure d'assurer la charge supplémentaire liée à la coordination.

Une discussion s'ensuit. M. Chevallaz propose de se renseigner auprès de Mobilet, association de réinsertion à Renens qui pourrait être intéressée pour un tel mandat. Il contactera le Président à ce sujet. En 2ème solution, Mme Fawer propose de contacter AFIRO si besoin.

3. Procédures

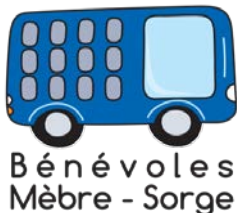
Quelques bénéficiaires ont réclamé des quittances pour remboursement. Le Président rappelle que pour tout transport à but médical, une quittance doit être donnée au bénéficiaire contre paiement direct. Des carnets de quittances sont à disposition.

Concernant les parages sous parcomètres, il informe que contrairement à ce qui était instruit jusqu'à ce jour, il ne suffit plus de mettre une petite pièce pour marquer l'arrivée des chauffeurs bénévoles sur la place de parc. Il indique que sachant que le temps maximum autorisé sera dépassé, il est nécessaire de payer la taxe maximum, de déposer le macaron réglementaire « Bénévolat Vaud » à côté du ticket, bien visible derrière le pare-brise. Il précise que les chauffeurs ont le droit d'ajouter le prix du parking au tarif de la course sur la quittance, même si le prix de la course couvre ce type de frais.

4. Discussion - échanges

Domenico Catalano (Mimo) souhaite savoir sur quels critères les clients sont acceptés. Le Président l'informe que les clients doivent être des personnes à mobilité réduite (accidentées ou souffrant d'un handicap visuel, moteur, etc.).

D. Catalano présente un projet de panneau magnétique créé à l'effigie de Bénévolat-Vaud et qu'il peut commander pour tout chauffeur intéressé. Le Président rappelle que le logo de Bénévolat-Vaud ne peut pas être exploité par l'association, mais qu'un même type de panneau avec le logo de BEMS peut l'être.



Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Raymond Turin demande si l'association a pensé à solliciter la Loterie Romande pour obtenir un financement. Manon Fawer lui répond par la négative, précisant que la LoRo n'intervient pas pour la couverture des charges d'exploitation. Une demande pourrait être déposée, si besoin, pour un investissement particulier comme une centrale téléphonique ou un équipement informatique.

Marilou Bürki demande si les membres peuvent obtenir un macaron « Handicap ». Il lui est répondu que cela n'est pas possible, ces macarons étant destinés uniquement aux conducteurs à mobilité réduite.

Fabien Chillari demande où les chauffeurs peuvent déposer les clients au CHUV. Il lui est répondu qu'une zone de dépose est prévue devant l'entrée principale avec un arrêt autorisé de 15 minutes. Il est rappelé que des bénévoles du CHUV sont disponibles pour accueillir les bénéficiaires à l'entrée de l'hôpital si besoin.

Le Président confirme que l'arrêt à l'Hôpital ophtalmique est toujours limité à 5 minutes. Il recommande de solliciter le gardien du parking pour pouvoir prolonger ce délai et éviter toute amende.

La discussion n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 20h30 en remerciant M. Pierre-Louis Pasche pour l'organisation de l'assemblée. Il remercie également les membres présents pour leur contribution et invite chacune et chacun à participer à l'apéritif généreusement offert par la commune de Renens.

Jean Baechler
Président
Coordinateur-responsable

Manon Fawer
Vice-présidente
Coordinatrice

PV : Manon Fawer, 3.4.2018